

Versement contrat assurance vie 20 ans après le deces

Par **Fjou64**, le **04/11/2015** à **17:20**

Bonjour

Je viens d être informe par un assureur que j étais bénéficiaire d'un contrats d assurance vie de mon père 20 ans après le décès alors que la succession avait été règlé a l époque! La dame que j ai eu au téléphone m a simplement dit qu elle m envoyait un chq sans que j ai le temps de demander quelques explications. Je voudrais savoir si je peux entamer des démarches demandant des éclaircissements avant d encaisser le chq. Le montant n est pas important mais je ne trouve pas ça normal!

D avance merci pour votre aide.

Par chaber, le 04/11/2015 à 17:33

Bonjour

il est maintenant prévu par la législation que les assureurs recherchent les bénéficiaires d'un contrat d'assurance vie en déshérence. Ce qui est votre cas

Par jibi7, le 04/11/2015 à 18:06

Hello,

Vous trouverez des explications

notamment sur ce site.." La loi introduit de nouvelles dispositions pour favoriser les recherches et le règlement rapide des contrats. Ainsi, dans les 15 jours suivant la connaissance du décès de l'assuré ou le terme du contrat, les assureurs devront informer le bénéficiaire et lui demander les papiers nécessaires pour le règlement. Pour faciliter cette démarche, les assureurs pourront interroger l'administration fiscale afin d'obtenir les coordonnées d'un bénéficiaire, et ce, dès le 1er janvier 2015.

À la réception des pièces justificatives demandées aux bénéficiaires, l'assureur disposera d'un mois pour effectuer le paiement du capital dû. Dans le cas où ce délai ne serait pas respecté, la loi prévoit des pénalités de retard au double du taux légal durant deux mois, puis au triple du taux légal d'intérêt.

Par ailleurs, dès le 1er janvier 2016, les notaires chargés des successions devront consulter le fichier Ficovie – Fichier national des contrats d'assurance vie, en cours de création – listant les contrats d'assurance vie ouverts en France. "etc.... sur le site d'abe-infoservice assurances